

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

**DÉCISION SUR UNE DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec :

**QU'IL** y aura séance de conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 3 juin 2019 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, situé au 6, rue Keable à Sayabec ;

**QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL190050 demandée par monsieur Rémi Côté.

**Nature de la demande :**

o Le propriétaire désire démolir un vieux garage pour en reconstruire un. Se faisant, il dérogerait de la hauteur maximale permise par le règlement.

**Règlement de zonage 2005-04 :**

7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel.

[...]

4° Gabarit :

a) La superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10 % de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m<sup>2</sup>.

b) La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.

**Raison de la demande :**

Le propriétaire dérogerait de  $\pm 1.77$ m de la hauteur permise avec le garage projeté.

**Identification du site concerné :**

6, chemin Vaillancourt à Sayabec

**QUE** tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAYABEC, CE 17 MAI 2019



Joël Charest,  
directeur général et secrétaire-trésorier